

# LA HAUTE-MEUSE... transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°105 • septembre 2021



## Sommaire

### Bilan

- Inondations en Haute-Meuse : Les citoyens nous envoient leurs photos

### Agenda

- Opérations Rivière Propre : encore et toujours nettoyer et sensibiliser

### Actualité

- Le couvert végétalisé permanent (CVP) en 6 questions

Chers lecteurs,

L'été a malheureusement été marqué par des événements climatiques catastrophiques traversant notre région. De près ou de loin, nous sommes tous concernés. Les images choquantes et la détresse des sinistrés mais aussi la mobilisation citoyenne sont des éléments qui resteront longtemps gravés dans nos mémoires.

Maintenant, l'heure est à la reconstruction avec l'aide des autorités communales, provinciales et régionales. Le Contrat de rivière Haute-Meuse joue, dans ce cadre, un rôle important

en parcourant les rivières et ruisseaux de notre territoire et en faisant remonter les données de terrain pertinentes (pollutions, protections de berges endommagées, ponts détériorés...) auprès des autorités compétentes. Les citoyens sont aussi sollicités pour des opérations de nettoyage des déchets qui jonchent les berges et le lit des rivières. Tout cela sans oublier la gestion des plantes invasives qui continue d'occuper nos équipes. Plus que jamais, nous sommes donc mobilisés sur le terrain et faisons le maximum pour rétablir la sécurité et la viabilité des berges endommagées.

Jean-Marc Van Espen, Président du CRHM

## Bilan

### INONDATIONS EN HAUTE-MEUSE : LES CITOYENS NOUS ENVOIENT LEURS PHOTOS

Le bassin de la Haute-Meuse n'a pas été épargné par les inondations par débordement (14 et 15 juillet) et par ruissellement (04 juin et 24 juillet notamment). On peut néanmoins se considérer comme chanceux par rapport à d'autres bassins versants comme celui de la Vesdre.

Dans ces conditions si particulières, nous remercions les citoyens nous ayant transmis des photographies et des vidéos de ces événements en Haute-Meuse. Il n'est pas trop tard pour continuer à nous les transmettre par message

Messenger (via notre page Facebook) ou par mail ([contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)), si possible géolocalisées ou en précisant la date, l'heure et le lieu.

Elles seront utiles à la Direction des Cours d'Eau non navigables du SPW en charge d'actualiser la carte d'aléa d'inondation. La détermination précise de la limite des zones inondées et des axes de ruissellement permettra d'affiner la connaissance de ces phénomènes, de ses conséquences potentielles sur le terrain et des mesures éventuelles à envisager pour l'avenir.



La mise sous tuyau des ruisseaux est une technique ancienne que les gestionnaires des cours d'eau tentent dorénavant d'éviter à tout prix. Ici, la partie mise sous tuyau sur environ 200 m du ruisseau des Chevreuils réalisée dans les années 70 (rue des Fonds de Dave sur la Commune de Namur) a littéralement éclaté tel que nous l'a signalé un riverain par l'envoi de ses photos. (© Pierre Deville).



Le Samson à Thon-Samson (Andenne) fait partie des cours d'eau les plus durement touchés en Haute-Meuse lors des inondations. Nous avons pu nous en rendre compte lors de nos inventaires post-inondation. Ici, le mur soutenant le jardin et l'annexe de cette maison a été en partie détruit suite aux crues des 14 et 15 juillet.



La Houille en aval du pont de Felenne (Beauraing) lors de la montée des eaux le 14 juillet.



Le village de Bouvignes-sur-Meuse (Dinant) n'a pas été épargné par les pluies torrentielles qui se sont abattues le 24 juillet en région namuroise (© Richard Fournaux).



La Haute-Meuse est montée à un très haut niveau le 15 juillet mais aucune comparaison avec la Meuse du côté liégeois. Ici une photo prise à l'aval de l'île de Dave (© Simon Engelen).



L'Eau Blanche a été un des tout premiers cours d'eau à sortir de son lit, comme ici dans le village de Lompret le 14 juillet. L'eau est fort heureusement rapidement redescendue à cet endroit (© Marie-Claire Dartevelle).



Le quartier de la gare à Dinant suite aux inondations par ruissellement survenues le 24 juillet. Des sols gorgés d'eau ne retenant plus rien à l'échelle du bassin versant et une heure de pluie d'une intensité rare auront suffi à noyer le quartier. (© Richard Fournaux).



A Namur, plusieurs quartiers ont été touchés suite aux inondations de la mi-juillet mais aussi lors du gros orages du samedi 24 juillet survenu en fin de journée (La Plante, Wépion, Bomel, Vedrin ...).

## OPÉRATIONS RIVIÈRE PROPRE : ENCORE ET TOUJOURS NETTOYER ET SENSIBILISER

Lors de notre bulletin d'information de juin 2021, nous posions la question suivante : Après 20 ans d'« Opérations Rivière Propre », dans quel état sont nos cours d'eau ? Un article de 3 pages présentait les outils utilisés par les Contrats de rivière et leurs partenaires depuis deux décennies afin de trouver des solutions au problème des déchets dans les cours d'eau.

Les inondations que nous avons connues mettent à nouveau en lumière la nécessité de continuer à travailler sur cette thématique. Au-delà des déchets déjà présents le long des cours d'eau avant l'été, il faut maintenant ajouter ceux emportés par les flots depuis les jardins et maisons sinistrés, ceux négligemment abandonnés le long de nos routes et trottoirs et qui ont été transportés par les vents violents des orages estivaux et les pluies diluviennes, ceux venant des déversoirs d'orage du fait que les stations d'épuration n'ont pas fonctionné en période d'inondation (les lingettes, quel fléau !!!)...

Les déchets sauvages présents actuellement le long des berges ou dans le lit des cours d'eau ne sont donc pas une problématique nouvelle, conséquence des récentes inondations. Néanmoins, les événements climatiques intenses que nous avons connus ont accentué le problème. La rivière n'étant finalement que le réceptacle de toutes les activités humaines d'un bassin versant.

Le Contrat rivière Haute-Meuse a donc remis l'ouvrage sur le métier cet été et a proposé à plusieurs de ses Communes partenaires de créer des équipes afin de nettoyer les zones sinistrées. Nous avons pu compter également sur BeWaPP pour nous fournir du matériel (mise à disposition d'un kit rivière) tout en répondant à leur demande pour des événements spécifiques (action « solidarité, propreté, inondation » lancée en août ; « Grand nettoyage » des 23-24-25 et 26 septembre avec un accent mis sur les rivières). La collaboration entre les 14 Contrats de rivière de Wallonie et BeWaPP ne fait d'ailleurs que se renforcer au fil du temps et est très constructive.

### ÉTÉ SOLIDAIRE À PHILIPPEVILLE EN AOÛT : UNE VRAIE RÉUSSITE !

Cet été, comme chaque été depuis très longtemps sur la commune de Philippeville se déroule l'opération Été Solidaire consistant à proposer un job rémunéré à des jeunes de l'entité pendant deux semaines. Ces engagements réalisés par l'Administration communale permettent de soutenir les équipes ouvrières dans l'entretien/rénovation/aménagements de différents lieux de proximité.

Cette année, leur mission s'est diversifiée en intégrant une opération de nettoyage des cours d'eau de la commune et de sensibilisation aux thématiques des déchets et de la santé biologique des rivières en partenariat avec le Contrat de rivière Haute-Meuse, le Parc naturel Viroin-Hermeton et BeWaPP pour le matériel et équipements des jeunes. Les endroits de ramassage ont été déterminés en amont

par le Contrat rivière Haute-Meuse suite aux inventaires des atteintes menés sur les cours d'eau de Philippeville en 2020. Il a néanmoins fallu s'adapter avec l'arrivée de nouveaux déchets ou la mouvance de ceux-ci après les inondations. Le Grand Pré, l'Hermeton, les ruisseaux de Grammont, de Chinelle et de Fontaine Samart ont ainsi été ciblés permettant de récupérer plus de 800 kg de déchets en tout genre (PMC, lingettes, pneus, ferrailles, plaques de bois, barque, pare-chocs, encombrants, bidon d'essence...).



Les étudiants d'Été solidaire engagés par la Ville de Philippeville ont été encadrés par le Contrat de rivière Haute-Meuse entre le 10 et le 12 août pour le ramassage de déchets le long des cours d'eau. Le Parc naturel Viroin-Hermeton est également venu nous prêter main forte.



On peut considérer cette opération comme très fructueuse pour la sensibilisation des jeunes et pour la préservation de l'environnement. Ces chantiers qui se déroulaient sur 3 jours ont également permis d'aider certains citoyens impactés par les crues de ce mois de juillet notamment en éliminant des embâcles et en ôtant de gros déchets de la rivière ou de leur parcelle.

Quelques anecdotes ?

On ne le répètera jamais assez, l'impact des lingettes désinfectantes est lourd sur nos rivières et nous l'avons encore constaté lors de l'opération. Bon nombre de lingettes se retrouvent accrochées dans les branches, dans les ronces

ou plaquées contre les pierres du lit de la rivière... et sont donc très difficiles à ramasser.

Les lingettes sont composées de fibres non biodégradables et peuvent rester un bon nombre d'années dans l'environnement avant de se dégrader, il est donc primordial de ne pas les jeter dans les toilettes mais dans une poubelle ménagère.

Une barque défectueuse coincée dans un amas de branches et de clôtures surplombant l'Hermeton suite aux crues a également été récupérée. Les jeunes ont d'ailleurs été remerciés avec de bonnes galettes préparées par un citoyen pour l'avoir aidé.

#### 25 SEPTEMBRE 10H : LE SAMSON À THON-SAMSON

Les inondations des 14 et 15 juillet ont frappé de plein fouet le village de Thon-Samson avec d'importants dégâts au niveau des habitations, des protections de berge, des ponts et voiries. Elles ont aussi dispersé de grandes quantités de déchets qui jonchent encore les berges du Samson traversant le village. Le Contrat rivière Haute-Meuse et la Ville d'Andenne se sont donc associés afin d'encadrer des équipes de bénévoles lors du Grand nettoyage de BeWaPP. Une action de ramassage collective des déchets du Samson est organisée le samedi 25 septembre à 10h (durée : 2 heures). Le matériel sera fourni sur place. Si vous êtes intéressés, il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Contactez le Contrat rivière au 081/77.67.32 ou par mail à l'adresse [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)



Suite aux inondations dévastatrices des 14-15 juillet sur le Samson à Thon-Samson, de nombreux déchets se retrouvent encore sur les berges de la rivière. Un appel à bénévoles a été lancé pour les enlever.

#### 25 SEPTEMBRE 14H30 : L'EAU NOIRE DANS LES VILLAGES DE PETIGNY ET NISMES

Le Grand Nettoyage de Printemps a été reporté et aura lieu cette année le dernier week-end de septembre. Cette année, une opération « Opération Rivière Propre » s'ajoutera au programme le samedi 25 septembre 2021 dans l'après-midi (durée : 2h30). Cette activité sera pilotée par le Contrat de rivière Haute-Meuse, en partenariat avec la Ville de Couvin, la Commune de Viroinval, Les Pêcheurs Dégourdis de Petigny, l'Association des Pêcheurs Nismois, Be-WaPP et les différents acteurs de nos cours d'eau. Le tronçon de cette année concerne la partie aval de l'Eau Noire qui traverse les villages de Petigny et Nismes.



Ce 25 septembre, ce sera la partie aval de l'Eau Noire qui sera nettoyée après qu'une opération du même type ait été organisée dans le centre de Couvin en 2019.

Vous désirez participer ? Cette activité est ouverte à tous les bénévoles. Attention, les inscriptions sont obligatoires. Pour connaître toutes les modalités et s'inscrire, merci de contacter Laurent Chabot au service Cadre de Vie de l'administration communale de Viroinval qui centralisera les inscriptions pour les 2 Communes : [laurent.chabot@viroinval.be](mailto:laurent.chabot@viroinval.be) – Tel : 060/31.00.44

#### LE CRUPET ET LE BOCQ EN OCTOBRE... LE BURNOT DÉBUT NOVEMBRE

Une vaste opération de nettoyage des déchets est envisagée en octobre sur le Crupet et la partie du Bocq située sur la Commune d'Yvoir. Cette action sera coordonnée par le Contrat de rivière Haute-Meuse avec l'aide des pêcheurs de la Fédération Meuse amont et de la société de pêche « No Kill - La Duchesse », ainsi que les Communes d'Assesse et d'Yvoir. Un appel à bénévoles sera aussi lancé dès que la date sera fixée (a priori un samedi afin de permettre à un maximum de citoyens d'y participer).

Une autre « Opération Rivière Propre » aura lieu sur le Burnot le samedi 6 novembre à 13h30 (durée : 3 heures), là où il prend naissance à Saint-Gérard (Mettet). Cette action rentre dans le cadre du festival 100 % rural du GAL Entre-Sambre-et-Meuse et sera combinée à une remise en lumière des sources du Burnot en élaguant la végétation arbustive abondante.

D'autres actions de nettoyage sont susceptibles de s'ajouter à l'agenda, notamment sur le Houyoux à La Bruyère suite à la demande d'une association locale. Un inventaire du ruisseau était en cours au moment de l'écriture de ses lignes afin d'estimer le travail à réaliser.

Si vous êtes intéressés par une de ses actions, nous vous invitons à déjà vous inscrire. Contactez le Contrat rivière Haute-Meuse au 081/77.67.32 ou par mail à l'adresse [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be) et suivez notre actualité via notre site internet et notre page Facebook.

### en 6 questions

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, un couvert végétalisé permanent (CVP) de 6 mètres de large devra être en place le long des cours d'eau bordant une terre de culture.



### 1. QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les exploitants de terres de culture (y compris les prairies temporaires) situées à moins de 6 mètres de la crête de berge d'un cours d'eau, sauf si celles-ci sont en culture biologique.

Pour localiser les cours d'eau, il faut se référer à la carte du « Réseau hydrographique wallon » sur le géoportail WalOnMap : <https://geoportail.wallonie.be/>

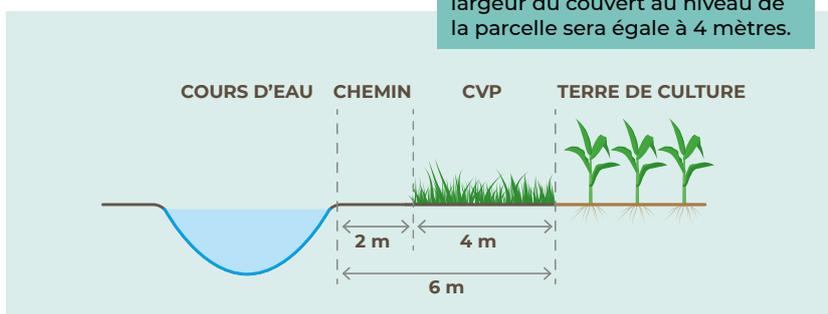
Les cours d'eau « non définis » ainsi que les fossés et autres voies artificielles d'écoulement ne sont pas concernés par la mesure.

### 2. COMMENT MESURER LA LARGEUR DU CVP ?

Si la parcelle borde directement le cours d'eau, le couvert doit avoir une largeur de 6 mètres mesurée à partir de la crête de berge.

Si la parcelle est séparée du cours d'eau par un élément dont la largeur est inférieure à 6 mètres (ex. : un chemin), la largeur du couvert doit être égale à 6 mètres moins la largeur de l'élément qui sépare la terre de culture de la crête de berge.

**Exemple : Si un chemin de 2 mètres sépare la terre de culture de la crête de berge, la largeur du couvert au niveau de la parcelle sera égale à 4 mètres.**



### 3. QUELLE PEUT ÊTRE LA COMPOSITION DU CVP ?

Le couvert peut être herbacé, ligneux (résineux exclus) ou un mix des deux. Il peut être spontané ou implanté.

Le couvert doit être « permanent ». Une fois installé, il ne pourra plus être détruit. Le renouvellement du couvert ne sera possible qu'à de rares exceptions (coulees boueuses, gros dégâts de sangliers...).

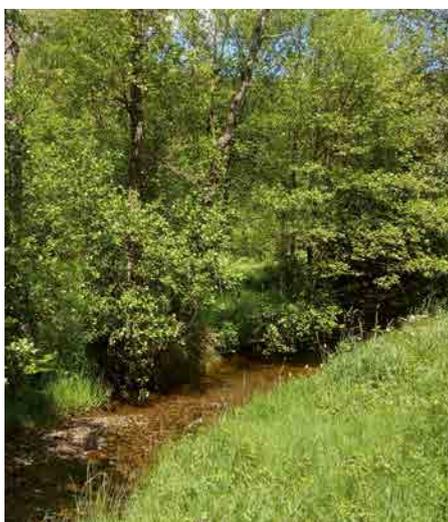
Les espèces annuelles en pures ne sont pas autorisées. Le couvert doit être composé d'espèces pérennes et être multi-spécifique, gage d'une meilleure longévité.

Si des arbres fruitiers, de bois d'œuvre ou de chauffage, etc. sont implantés, le sol doit être couvert entre les rangs.

#### 4. QUAND LES CVP DEVRONT-ILS ÊTRE IMPLANTÉS ?

Le décret prévoit la présence du couvert végétalisé permanent au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Cependant, les réalités agronomiques et techniques imposent une tolérance à cette date d'entrée en vigueur : un couvert végétal permanent doit être présent dès que possible après la récolte, et dans tous les cas et au plus tard, le 31 mai 2022.



#### 5. QUELLES SONT LES MODALITÉS DE GESTION DU CVP ? PEUT-ON LE VALORISER ?

- Le travail du sol de la bande n'est autorisé que pour l'implantation du couvert. Attention : le 1<sup>er</sup> mètre à partir de la crête de berge ne peut jamais être travaillé.
- Aucun produit phyto ne peut y être appliqué. Les règles relatives au traitement localisé contre certains chardons, rumex et plantes invasives restent identiques à ce qui est d'application pour les zones tampon (voir sur le site de PROTECT'eau ou à la demande).
- La fertilisation organique ou minérale est interdite.
- La bande peut faire l'objet d'une récolte (fauche, pâturage, production de bois, production fruitière...).

#### 6. PEUT-ON VALORISER CE CVP EN TANT QUE MAEC ?

Trois MAEC peuvent être envisagées en bordure de cours d'eau pour répondre à l'obligation de couverture végétale permanente :

1) La tournière enherbée (méthode de base, MB5) : bande enherbée de 12 mètres de large, fauchée après le 15 juillet, en laissant 2 mètres de zone refuge non fauchée ;

2 et 3) La parcelle ou bande aménagée (méthodes ciblées, MC7 ou MC8), variante rivulaire : parcelle ou bande enherbée de minimum 12 mètres de large, présentant un cordon rivulaire à planter (haie ou alignement d'aulnes) ; gestion de l'herbe par fauche ou broyage.

Tout engagement en MAEC qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2022 doit faire l'objet au préalable d'une demande d'aide, à introduire avant le 31 octobre 2021 via Pac-on-Web.

Pour la MC7 et la MC8, il est indispensable de contacter dans les meilleurs délais sa conseillère ou son conseiller en MAEC afin de disposer d'un avis d'expert avant le 31 décembre 2021, si le diagnostic est positif.



#### CONTACTS UTILES

Réglementation phyto et nitrate, zones tampon



PROTECT'eau

PROTECT'eau  
081/72 89 92  
info@protecteau.be  
[www.protecteau.be](http://www.protecteau.be)

Composition et installation des couverts herbacés



Fourrages Mieux  
G. Meniger (0472/76 51 56)  
meniger@fourragesmieux.be  
D. Knoden (0473 /53 64 95)  
knoden@fourragesmieux.be

Composition et installation des couverts ligneux



Natagriwal  
0493/33 15 89  
plantations@natagriwal.be

Valorisation des couverts en MAEC

Natagriwal  
[www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)  
010/47 37 71

Identification des cours d'eau

Les Contrats de rivières  
[http://environnement.wallonie.be/contrat\\_riviere/](http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/)

Coordinateur : Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs

Chargés de mission : Olivier Doupagne, Jean-François Huaux,  
Sylvain Richard, Thibaut Sabbe

**CONTRAT DE RIVIÈRE  
HAUTE-MEUSE, asbl  
Cellule de coordination**

Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur

Tel : 081 77 67 32

E-mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)

Imprimé sur papier recyclé



tirage 3.600 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

**Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?  
Rendez-vous sur [www.crhm.be](http://www.crhm.be)**

**Pour la version papier du bulletin :**

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom : .....

Prénom : .....

Institution / Entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM  
par courrier (Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur)  
ou par e-mail : [contact@crhm.be](mailto:contact@crhm.be)

Avec le soutien de la



Wallonie



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Ohaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

**Acteurs locaux**

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klimen bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Spéleo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

**Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs**

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures : Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW - Secrétariat général : Direction Centre régional de crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme.

Ministère de la Défense nationale.

CESE Wallonie - Pôle Environnement.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

**Pouvoirs locaux**

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohay, Ohaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Les inondations par ruissellement survenues le 24 juillet à Dinant ont pris par surprise les habitants et provoqué d'importants dégâts.  
(© Richard Fournaux)